**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
Paris, le 1er juin 2021

**UNE RENTRÉE DES CLASSES 2021 PLACÉE SOUS LE SIGNE**

**DE LA SOLIDARITÉ AVEC L’AGENCE DU DON EN NATURE**

**500 000 fournitures scolaires et vêtements neufs seront redistribués aux enfants en situation de précarité d’ici la fin des vacances d’été**

**A partir du 8 juin, l’Agence du Don en Nature lance la distribution à grande échelle de fournitures scolaires à des associations de lutte contre l’exclusion et la précarité pour préparer la rentrée des classes. Plus de 500 000 produits neufs seront redistribués à près de 50 000 élèves issus de familles en situation de précarité. Objectif : permettre à ces enfants de démarrer l’école avec du matériel de qualité et lutter contre toute forme d’inégalité sociale et d’exclusion dans le milieu scolaire.**

**La précarité matérielle : une des causes de la fracture scolaire et donc sociale**

Chaque année pour de nombreuses familles, l’approche de la rentrée scolaire et des dépenses qu’elle implique est une source d’inquiétude. Un phénomène accentué l’année dernière par la crise sanitaire et sociale puisque le coût de la rentrée 2020 a bondi de 6,2% toutes classes confondues par rapport à celle de 2019[[1]](#footnote-1). Parmi les familles les plus impactées, celles dont les enfants entrent en 6ème avaient ainsi dû débourser 407,68 € en moyenne par élève, soit une augmentation de 12,83% par rapport à 2019.

Selon les estimations de l’Unicef, près d’un enfant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté en France. Autrement dit, plus de 3 millions d’enfants de 3 à 18 ans sont actuellement en situation de précarité matérielle et n’ont pas accès à l’ensemble des fournitures scolaires essentielles. Or, l’accès à ces produits est un facteur clé de succès dans la scolarité et à l’intégration dans la société.

Engagée contre toutes les formes de précarité matérielle et pour l’accès à tous aux produits de 1ère nécessité, l’Agence du Don en Nature organise, à partir du 8 juin, la 13ème édition de son opération « Rentrée Solidaire ».

**Une opération d’une ampleur inédite pour lutter contre les inégalités sociales en milieu scolaire**

Pour qu’aucun enfant ne soit pénalisé ou stigmatisé dès sa rentrée, l’Agence du Don en Nature a collecté plus de 500 000 produits neufs (cartables, trousses, calculatrices, cahiers, feutres, stylos mais également près de 50 000 vêtements et chaussures). Elle a pu compter sur des entreprises engagées (Cultura, les papeteries Sill, Pilot, Stabilo, Viquel, Bureau Vallée, Elba Moult, Stokomani, Comerso, Bodypack, l’AIPB, Carpentras Sign, Kiabi, Petit Bateau, Disney et Besson). Elle a également pu compter sur deux de ses partenaires financiers (Fondation d’Entreprise Michelin et Eurazeo) pour couvrir une partie des coûts à l’opération et proposer une distribution massive à l’ensemble de son réseau. Ainsi, les associations passant commande de fournitures scolaires et autres produits de première nécessité à partir du 8 juin sur le catalogue de l’Agence du Don en Nature ne paieront aucun frais de port sur leur première commande.

*« La rentrée scolaire est un moment déterminant dans la vie de chaque enfant, mais elle est encore trop souvent un choc brutal pour le budget de nombreuses familles en situation précaire. Une situation qui continue à se dégrader en cette année de pandémie et de crise économique. Nous pouvons toutefois nous réjouir que nos partenaires aient répondu présents une nouvelle fois avec un volume de dons exceptionnel et jamais vu jusqu’alors. Nous invitons toutes les entreprises et organisations intéressées à nous rejoindre dans cette vaste initiative collective qui ne demande qu’à être amplifiée »* résume Romain Canler, directeur général de l’Agence du Don en Nature.

**Une chaîne vertueuse au service de la lutte contre la précarité sous toutes ses formes**

Les fournitures scolaires et les vêtements sont réceptionnés au sein de l’Entrepôt-École de l’association, situé à Dourges (59). Cette plateforme logistique innovante HQE permet également la formation professionnelle et l’insertion de plus de 100 personnes éloignées de l’emploi par an. Il s’agit du premier site de ce type dans le secteur associatif en France. Les produits y sont stockés après avoir été parfois reconditionnés au sein d’Etablissements d’aide par le travail (ESAT). L’Agence du Don en Nature est également une association engagée sur le plan environnemental. En 2020, l’Agence du Don en Nature est la première association à intégrer le programme FRET21. Alors qu’elle s’engageait déjà dans la prévention de la destruction des produits invendus, elle va plus loin réduisant l’impact carbone de l’ensemble de son activité.

La distribution de produits scolaires neufs aux 1100 associations partenaires de l’Agence du Don en Nature débutera dès le 8 juin afin de permettre la préparation de la rentrée 2021/2022 dans les meilleures conditions. Il est toujours possible de soutenir l’opération par des dons de produits ou des dons financiers et, ainsi, de contribuer au développement de cette chaîne vertueuse du don.

***« Moins de gaspillage, plus de partage » :***

***L’Agence du Don en Nature lutte contre toutes le formes de précarité matérielle***

*Chaque année, près de 600 millions d’euros de produits non-alimentaires sont détruits alors que plus de 10 millions de français vivent sous le seuil de pauvreté et n’ont pas accès à tous les biens de première nécessité. En 2008, c’est ce constat consternant qui provoque la création de l’Agence du Don en Nature. Son objectif : collecter les produits invendus non-alimentaires de 1ère nécessité pour les redistribuer aux associations qui viennent en aide aux femmes, aux hommes et aux enfants en situation de précarité.*

*Aujourd’hui, l’Agence du Don en Nature collecte et redistribue chaque année près de 7 millions de produits à plus d’1 million de bénéficiaires. Véritable passerelle entre le monde de l’entreprise et le monde associatif, l’Agence du Don en Nature peut compter sur plus de 200 entreprises partenaires (L'Oréal, P&G, Seb, Leroy Merlin, Petit Bateau, Bioderma, etc.) et s’appuie sur un réseau de 1100 associations partenaires (centres d’hébergement, épiceries solidaires, foyers d’enfants, foyers d’accueil pour femmes victimes de violences, etc.).*

*Plus d’informations sur :* [www.adnfrance.org](http://www.adnfrance.org)

*Nous suivre sur :* [*Twitter*](https://twitter.com/ADN_france)*|* [*Facebook*](https://www.facebook.com/ADNfrance)*| [Linkedin](https://www.linkedin.com/company/agence-du-don-en-nature/) |* [*Instagram*](https://www.instagram.com/association_adn/?hl=fr) *|* [*Youtube*](https://www.youtube.com/channel/UCc9sGgl4OfSteqR43zFAFtw)

**Contacts presse :**

Pierre Roy - [pierre.roy.com@gmail.com](mailto:pierre.roy.com@gmail.com) - 06 79 03 75 06

Pauline Clatot - [pauline.clatot@adnfrance.org](mailto:pauline.clatot@adnfrance.org) - 06 66 58 56 41

1. Source : [Enquête annuelle sur le coût de la scolarité](https://www.la-csf.org/cout-scolarite-2020/), [Confédération syndicale des familles (CSF)](https://www.la-csf.org/cout-scolarite-2020/), 18 août 2020 [↑](#footnote-ref-1)